

République Française

Département de l'Hérault



web

QR. Code

**Commune**  **de Rosis**

Séance du 4 Novembre 2013 à 20 h 30

**Membres présents :** M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE – Mlle Nathalie MENDES– M. Gérard LUNA.

**Membre (s) absent(s) excusé(s) :** Mme Sandrine LECLERCQ – ( Pouvoir à Jacques MENDES) – M. Eric NAUTRE (Pouvoir Gérard LUNA) – Mme Arlette ARAGON (Pouvoir Germain FARENQ).

**Secrétaire de séance :** Mlle Nathalie MENDES.

Ordre du jour

1. *Approbation du PV de séance du conseil Municipal du 7 octobre 2013*
2. *ONF – Vente aux enchères de la 1<sup>ère</sup> éclaircie de la forêt communale.*
3. *Fonds de concours – DM n°1 – Régularisation comptable*
4. *Com com- Règlement du solde des Fonds de Concours- matériel informatique*
5. *LE CROS - Demande d'installation d'un assainissement autonome sur le communal*
6. *DOUCH - Parking de Douch - Restauration de l'aire de stationnement*
7. *COURS le bas et COURS le haut - Restauration de la voirie départementale*
8. *COMPEYRE - Végétalisation du parking - Mise en place de barrières de sécurité*
9. *LAFAGE – Construction Illicite – saisine du Procureur de la république*
10. *DOUCH - Refuge Marcel Cèbe – Diagnostic énergétique*
11. *ROSIS- Travaux de restauration de l'AEP*
12. *Chemins de randonnée – Projet d'installation d'un pont de singe sur le Casselouvre*
13. *Restauration Aire de stationnement de Rosis*
14. *CODE ELECTORAL – Nouvelles dispositions règlementaires élections municipales*
15. *PLU – Guide du règlement du PLU*
16. *Cérémonie du 11 novembre*
17. *Fêtes de fin d'année – attribution de cadeaux de fin d'année*



web

*Flashez ce code et accédez directement au site internet de la commune de Rosis*

## **TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET**

**<http://www.rosis-languedoc.com>**

**Fréquentation du site - Mois d'octobre** = **4 943 Visites**

**Fréquentation du site - Depuis le début de l'année 2013** = **46 433 Visites**

**Fréquentation de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,**  
**du 1<sup>er</sup> Mai au 10 octobre 2013** = **3 742 Visites**

**Fréquentation des gîtes communaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier à ce jour =** **1 781 nuitées**

### **1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2013**

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 7 Octobre 2013.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime adopte le CR de la séance du Conseil du 7 octobre.*

**Vote du Conseil :** **Pour** 10 **contre :** / **abstention :** /

### **2 - ONF - VENTE AUX ENCHERES DE LA 1<sup>ERE</sup> ECLAIRCIE DE LA FORET COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la vente aux enchères de la 1<sup>ère</sup> éclaircie de notre forêt communale s'est particulièrement bien déroulée, puisqu'elle a été vendue au prix ce 9,6€ le m3 soit un montant total de 19 000 € pour les 2 200 m3 proposés.

Il précise que les travaux de 1<sup>ère</sup> éclaircie qui débiteront courant 2014, sont destinés à la confection de plaquettes destinées au chauffage qui seront faites sur place.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information et se dit satisfait de cette vente aux enchères.*

**Vote du Conseil :** **Pour** 10 **contre :** / **abstention :** /

### **3 - BUDGET 2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – REGULARISATION COMPTABLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'acquisition du nouveau logiciel de comptabilité et les travaux de voirie de Compeyre et Madale, qui doivent être mandatés en investissement, nécessitent un virement de crédit de la section de fonctionnement et des recettes nouvelles.

Il propose donc d'effectuer les prélèvements suivants :

- prélèvement de la section de fonctionnement de 15 000 €,
- les fonds de concours pour 1200 €
- Emprunt de 15 000 €. En sachant que l'emprunt ne sera pas réalisé tout de suite, il le sera qu'en fonction du résultat qui ressortira à la fin de l'exercice budgétaire de l'année 2013 et si les nécessités de financement de la part communale des travaux du pont vieux d'Andabre, exigent d'en faire un plus important.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner la décision modificative ci-dessus et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire*

**Vote du Conseil :** **Pour** 10 **contre :** / **abstention :** /

### **4 - BUDGET 2013 -- REGLEMENT SOLDE DES FONDS CONCOURS MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu d'approuver le plan de financement définitif concernant l'attribution des fonds de concours d'un montant de 1 534 € relatif à l'acquisition d'un logiciel de comptabilité et du matériel informatique d'un montant global de 3 068 €.

Il propose donc d'approuver la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc en date du 9 octobre 2013 et de l'autoriser à financer la part communale pour un montant identique de 1 534€

**Avis du Conseil :** *le Conseil unanime approuve le plan de financement définitif concernant l'attribution des fonds de concours et l'autorise à financer la part communale sur les fonds propres de la commune.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

#### 5 - LE CROS - PROJET D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT AUTONOME SUR LE COMMUNAL

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la demande d'installation d'un assainissement autonome sur une parcelle communale au hameau du Cros formulée par Monsieur Eric Brizolier qui vient d'acheter une habitation appartenant à M. Cugnet.

Il précise, que compte tenu de l'emplacement de cette habitation qui doit être restaurée et de la configuration des terrains environnants constitués essentiellement de ruines, se situent nettement en dessous du champ d'épandage de notre projet d'assainissement, il n'y a pas d'autre alternative que celle de l'autoriser à utiliser une partie du communal pour installer cet équipement.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'autoriser l'installation d'un équipement assainissement autonome qui sera contrôlé et régit par le SPANC de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime émet un avis favorable de principe à ce projet mais se réserve le droit le moment venu, de vérifier si l'installation de cet équipement respecte les règles d'un assainissement autonome.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

#### 6 - PARKING DE DOUCH - RESTAURATION DE CETTE AIRE DE STATIONNEMENT

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la réalisation du revêtement en « tout venant » du parking de Douch dont l'état de dégradation en rendait difficile l'accès.

Il précise que près de 50 tonnes de ce produit ont été nécessaire pour restaurer l'aire de stationnement qui été réalisée par les employés communaux à l'aide d'engins de travaux publics loués pour la circonstance.

Il indique qu'on profitera des travaux de remplacement de l'adduction en eau potable sur Rosis pour faire réaliser sur ce parking des ouvertures en bordure de l'aire de parking afin de mieux canaliser les eaux de pluie qui ravinent de façon récurrentes la terre et les cailloux qui se retrouvent ensuite une bordure de route.

**Avis du Conseil :** *le Conseil prend acte de l'information.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

#### 7 - COURS LE BAS ET LE HAUT - RESTAURATION DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil des travaux de restauration du revêtement de la voirie départementale de Cours le Haut à la limite de la commune à Cours le Bas.

Il précise qu'à cette occasion le parking de Cours le haut ou sont entreposés les PAV (Point d'Apport Volontaire) du tri sélectif, a été entièrement recouvert d'un enrobé fin.

Il indique qu'à terme nous devons repeindre à Cours le bas, les emplacements de stationnement de véhicules qui ont disparu sous le nouveau revêtement.

**Avis du Conseil :** *le Conseil prend acte de l'information*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

#### 8 - COMPEYRE - VEGETALISATION DU PARKING - MISE EN PLACE DE BARRIERES DE SECURITE

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil que la mise en place de barrières de sécurité par les services de l'ONF autour du parking est terminée.

Il indique que cet organisme a fait un geste commercial en nous offrant un bac à fleurs en rondins de bois, ce qui est de nature à valoriser l'esthétique paysagère de cet emplacement, qui à terme, lorsque la restauration de « la Maison communale » sera terminée, constituera un environnement villageois, agréable et fonctionnel parfaitement intégré.

Il précise toutefois qu'il y aura lieu de végétaliser la butte avec des plantes de type « iris » qui fixent la terre et empêche tout ravinement.

Il indique que l'entrée du parking doit être modifiée de sorte que les voitures lors de l'accès ne touchent pas le sol. Pour palier à cet inconvénient, nous mettrons en place des grilles pour mieux canaliser les eaux de pluie et rendre cet accès plus facile..

**Avis du Conseil :** *le Conseil prend acte de l'information*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

#### 9 - LA FAGE - CONSTRUCTION ILLICITE - SAISINE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PAR P.V

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que dans le cadre de la construction illicite que réalise Madame Boubals à la Fage, l'intéressée malgré les courriers et les interventions de la commune, des gendarmes, des services de la DDTM 34 (Direction des

Territoires et de la Mer) et un refus de permis de construire, la mise en cause, faisant fi de toutes ces interventions, poursuit la cabanisation de sa propriété située dans le site inscrit « du Caroux et des gorges d'Héric ».

Il précise qu'en présence de Monsieur Florent SAVARY correspondant territorial de la DDTM de l'Hérault au SAT Ouest de Béziers et Monsieur Fabrice DELACOURT employé municipal, il s'est rendu sur les lieux pour constater les faits.

Il informe les membres du Conseil que suite à ces constatations il vient d'établir un procès-verbal de l'infraction constatée, qu'il a adressé par lettre recommandée à Madame Boubals et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Béziers.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

**Avis du Conseil :** *le Conseil prend acte de l'information.*

**Vote du Conseil :** **Pour** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 10 - DOUCH - REFUGE MARCEL CÈBE - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que le refuge Marcel Cèbe de Douch est en progression d'occupation puisqu'on a enregistré cette année près **de 200 nuitées**.

Il indique que cet équipement qui du fait d'une occupation accrue, doit poursuivre sa modernisation pour mieux répondre à certaines règles de sécurité et de confort que mérite un tel équipement.

Il précise que le refuge Marcel Cèbe, est chauffé par des radiateurs électriques et qu'il a lieu de réfléchir et d'envisager d'ores et déjà, d'équiper à terme cet équipement d'un chauffage plus économique de type chaudière bois.

Il indique qu'il a convoqué un chauffagiste (Ets Barascud) pour établir à titre gracieux un diagnostic énergétique de la structure afin de savoir quel type de chauffage serait le mieux adapté.

Il précise que dans le cadre de sa politique énergétique « Hérault énergie » accorde une aide 70% du prix hors taxes pour l'installation du matériel (poêle à granulés de bois, buches ou plaquettes de bois) ne pouvant excéder plus de **11 000 €**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

**Avis du Conseil :** *le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

**Vote du Conseil :** **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 11- ROSIS & ROGAINARD – TRAVAUX DE RESTAURATION DES RESEAUX D' A E P

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la fin des travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable de Rosis qui présentait depuis fort longtemps une forte et récurrente turbidité rougeâtre.

Il précise que lors de ces travaux d'enfouissement de la nouvelle conduite d'adduction d'eau, il a été répondu favorablement à la demande de Monsieur Raymond Salles, qui souhaitait qu'un tuyau soit mis en place à partir de sa source pour alimenter son jardin, dont il nous autorise à prélever de l'eau à titre gracieux lorsque notre source ne suffit pas à alimenter les villageois en période estivale.

Il indique également qu'il a été procédé à l'enfouissement du tuyau qui alimente l'habitation Rogainard afin d'éviter le gel de la canalisation en période hivernale

**Avis du Conseil :** *le Conseil prend acte de l'information.*

**Vote du Conseil :** **Pour** 10 **contre :** / **abstention :** /

## 12 - GRP - GR - PR - PROJET DE REALISATION D'UN « PONT DE SINGE » SUR LE CASSELOUVRE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier qu'il vient d'adresser le conseil général pour leur rappeler que notre commune située au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc constitue avec le massif du Caroux, l'Espinouse et la haute vallée de la mare, un territoire de prédilection pour les amoureux de la nature et tous les randonneurs qui fréquentent les nombreux chemins de randonnée **PR –GR – GRP et communaux** qui sillonnent notre commune et qui sont entretenus de façon remarquable par les randos pisteurs du Conseil Général de l'Hérault.

Il indique qu'il leur a précisé qu'en lien avec la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc nous avons créé un GR de Pays intitulé « **Tour de la montagne du haut Languedoc** » qui utilise une partie du PR 37 « sentier des Banissous » qui est particulièrement fréquenté, puisque « l'éco compteur » mis en place, a enregistré en deux ans, plus de **5000 passages**.

Cependant, il s'avère que sur cet itinéraire à hauteur du hameau de Cours le bas, la traversée de la rivière le « **Casselouvre** » constitue un obstacle au franchissement de ce cours d'eau, dont le niveau d'eau, empêche la traversée en toute sécurité, ce qui oblige les randonneurs, soit à se déchausser, soit à rebrousser chemin.

Pour toute ces raisons et connaissant l'attachement du Conseil Général à la randonnée pédestre, il a sollicité un aménagement de type « **pont de singe** » pour permettre la traversée de ce cours d'eau sans inquiétude.

L'installation de ce type d'équipement en cet endroit, ne manquera pas de populariser ce chemin de randonnée déjà fort réputé et qui est d'une qualité remarquable.

Il indique que sa requête a reçu un avis favorable de la part du service des sports du CG 34 et la programmation de cet équipement qui est aujourd'hui actée, verra sa réalisation en 2014.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime se satisfait de cette décision d'installer ce type d'équipement sur le Casselouvre.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

### 13 – ROSIS - REHABILITATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DU HAMEAU

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'à l'occasion des travaux d'adduction d'eau de Rosis, des travaux d'agrandissement et de nivellement de l'aire de stationnement viennent d'être réalisés.

Il précise qu'un revêtement de type « tout venant » sera très prochainement mis en place.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil unanime se satisfait de cette décision*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

### 14 - CODE ELECTORAL - ELECTIONS MUNICIPALES 2014

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil des nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'élection des Conseillers Municipaux et Communautaires lors des prochaines élections municipales, qui auront lieu les **dimanches 23 et 30 mars 2014**.

Il indique que chaque candidat à l'obligation de faire acte de candidature et la possibilité de mandater un candidat pour déposer la liste groupée en sous-préfecture.

Il rappelle que le nombre de candidat au Conseil municipal est de **11 membres**, dont :

- 8 pour la 1<sup>ère</sup> section (**Andabre - la Gineste - Cours le bas - Cours le haut - Compeyre - la Palisse -Sénas - Le Tourel - le Cros**).
- 3 pour la 2<sup>ème</sup> section (**Madale - les Cambauts - Rosis - les Avels - la Matte - Le Cabaret - Perpignan de la Grave -**

**Douch**).

La désignation des conseillers communautaires (deux pour notre commune) sont désignés automatiquement suivant l'ordre du tableau.

**Information du Conseil :** *Le Conseil unanime prend acte de l'information.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

### 15 - PLAN LOCAL D'URBANISME - GUIDE DU REGLEMENT DU PLU

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'une réunion de travail pour évoquer l'écriture du règlement du PLU a eu lieu en présence du Cabinet d'études, de l'architecte de la communauté et des conseillers représentants les deux sections administratives de la commune. Au cours de cette réunion il nous a été précisé, que les extensions de l'urbanisation sont limitées et qu'elles doivent s'adosser en périphérie du tissu urbain déjà existant comme le précise la loi montagne .Ensuite il nous a été exposé le règlement graphique du PLU qui est divisé en quatre grandes zones :

- Les zones urbaines **U**
- les zones à urbaniser **AU**
- Les zones agricoles **A**
- Les zones naturelles forestières **N**

Au cours de cette réunion il nous a été préconisé de charger le bureau d'études qui a réalisé le schéma global d'assainissement pour entamer une révision du Schéma ,compte tenu que des hameaux ont été équipés de station d'épuration autonome non prévues dans le schéma.

Il précise que nous nous retrouverons bientôt avec le bureau d'études pour l'écriture détaillée du règlement littéral, et les autres points à traiter (emplacements à réserver, orientations d'aménagement et de programmation...), avant de proposer une réunion de présentation du projet aux personnes publiques associées.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à charger le Cabinet d'études AG2C d'entamer une révision schéma global d'assainissement.

Il demande aux membres du Conseil de bien, vouloir délibérer

**Avis du Conseil :** *Le Conseil à l'unanimité des membres présent, valide l'écriture du PLU présenté lors de cette réunion et autorise le Maire à solliciter auprès du Cabinet d'études AG2C une révision du Schéma global d'assainissement.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

### 16 - CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'à l'occasion du **95<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918** , un hommage particulier sera rendu à tous ceux qui ont combattu pour la liberté de la France.

Il précise que désormais, le 11 novembre célèbre à la fois l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à **tous les morts pour la France**.

Il indique qu'à **Douch**, un dépôt de gerbe aura lieu à la stèle Bir-Hakeim **le lundi 11 novembre à 10h00**

Il précise qu'en ce qui concerne **Andabre**, la cérémonie aura lieu **le lundi 11 novembre à 11h30** avec dépôt de gerbe. L'ensemble de la population est cordialement invité à participer à cette cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918.

**Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.**

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition des gerbes.

**Avis du Conseil :**

*le Conseil prend acte de l'information*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

**17 – FETES DE FIN D'ANNEE – ATTRIBUTION DE CADEAUX DE FIN D'ANNEE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil, qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, il sera procédé à l'illumination des enseignes lumineuses (aux environs du 15 décembre) ainsi qu'à l'installation de sapins de Noël aux emplacements habituels.

Il précise que les sapins seront prélevés, dans la mesure du possible, dans la forêt communale.

Il propose, comme tous les ans, d'offrir à nos administrés, à partir de l'âge de 60 ans, ainsi qu'au personnel communal, deux boîtes de chocolats pour les dames et un pack de deux bouteilles de vin de pays pour les hommes.

Il propose également, de fixer les dates des **présentations des vœux de la municipalité** suivantes :

➤ **Andabre**, « salle polyvalente », **le vendredi 24 janvier 2013 à 18H30** « apéritif dînatoire » pour les administrés de la 1<sup>ère</sup> section. (**Andabre - La Gineste - Compeyre - Cours -- Sénas - le Tourrel - le Cros**).

➤ **Douch**, « refuge Marcel Cèbe », **le samedi 25 janvier 2013 15h00** « goûter festif » pour les administrés de la 2<sup>ème</sup> section. (**Les Cambauts – Madale - Rosis - les Avels – Rogainard - Le Gioulet- La Matte- la Fage - Le Cabaret - Perpignan de la Grave –Douch**).

Il demande donc aux membres du Conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au bon déroulement de ces fêtes de fin d'année.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire au bon déroulement des fêtes de fin d'année.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

**La présentation des vœux 2014 de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc aura lieu le Vendredi 10 Janvier 2014 à 17 h 00 à FRAISSE SUR AGOUT.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 30.  
Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.**



**Jacques MENDES**  
**Maire de ROSIS**

Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)

Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

